

La souveraineté confisquée au Togo

Par Yves Ekoué Amaïzo

Auteur et Economiste à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).
Il s'exprime ici à titre personnel.

Introduction

La diplomatie collective africaine sur le Togo, que ce soit la CEDEAO ou l'Union africaine, s'apparente à une diplomatie de la « *palabre* ». En mettant en œuvre, après maintes discussions contradictoires, les sanctions contre le Togo (rappel des ambassadeurs, interdiction de voyager, suspension de la participation aux activités de la CEDEAO, sanctions commerciales ciblées ou en dernier ressort une action militaire d'envergure pour faire rétablir une réalité démocratique au Togo), les présidences de la CEDEAO et de l'Union africaine témoignent de leur volonté commune pour rétablir l'ordre constitutionnel au Togo. Après avoir condamné le coup de force assimilé à un coup d'Etat au Togo, ces mêmes dirigeants semblent pris de cours quand aux modalités opérationnelles qui permettraient de restaurer l'application du droit constitutionnel au Togo. Mais de quel droit s'agit-il ? Celui du feu père Etienne Eyadéma Gnassingbé datant de la Constitution de 1992, amendée en fonction des circonstances ou celui du fils Faure Gnassingbé, taillé sur mesure sur instruction d'un groupuscule de militaires haut gradés, ceci un dimanche à main levée, par un parlement monochrome convoqué spécialement pour l'évènement ?

1. Promouvoir la démocratie de la honte

Malgré les condamnations de l'Organisation intergouvernementale de la Francophonie, de l'Union européenne et des Nations Unies, personne n'ose réellement afficher une position qui intègre l'opposition togolaise multicéphale dans le jeu de l'alternance politique. A force de refuser de mettre fin au combat des chefs, l'opposition togolaise, aujourd'hui nébuleuse de six partis qui se refusent à faire des primaires internes pour faire émerger une tête de pont, finit par ressembler à l'Hydre de Lerne, ce montre mythologique à plusieurs têtes, qui semble oublier sa responsabilité dans la pérennisation d'un système décrié par une grande majorité de la population togolaise meurtrie et désenchantée. Pourtant seul ce peuple togolais, muselé depuis plus de 38 ans dans un silence de cimetière, pourra, par son courage et sa soif de liberté, faire triompher sa résistance en convertissant ses grèves de type « *villes mortes* » en journées de coalition à la recherche d'un nouvel Hercule. Avec plus de 25 000 Togolais dans les rues de Lomé le 19 février 2005 pour manifester leur désapprobation du régime autoproclamé de Faure Gnassingbé, il est difficile de croire encore à la version avancée par certains journaux que les manifestations de l'opposition sont très peu suivies.

Encore faut-il que certains dirigeants de l'armée togolaise se rappellent que leur rôle, dans une démocratie apaisée, se résume à « *servir* » un pouvoir librement choisi par le peuple et non à « *se servir* » du pouvoir autoproclamé pour organiser et structurer un Etat défaillant et en déliquescence avancée à des fins de ventrologie institutionnalisée, avec la bénédiction de quelques dirigeants politiques et affairistes essentiellement

français, de gauche comme de droite. Ces derniers trouvent là l'occasion de financer, en toute non-transparence leur parti politique, en profitant des importantes recettes du phosphate togolais et plus logiquement du transfert-retour de l'aide au développement¹.

Habitué à abuser de leurs prérogatives léonines dans un monde où le droit d'ingérence humanitaire ne s'applique que pour défendre les intérêts des Occidentaux, quelques dirigeants de l'armée togolaise ont pris goût au contrôle-accaparement des ressources et se sont transmués de « soldats » en « prédateurs-usurpateurs ». Ainsi, toutes les entités génératrices de ressources pour l'Etat togolais sont aux mains d'une minorité qui souffre de dyslexie lorsqu'il s'agit de transférer les recettes de l'Etat vers le budget de l'Etat. Les fonds prennent trop souvent la direction de comptes privés. Pour contenter les institutions internationales, les statistiques officielles sont présentées de manière à afficher un semblant de « croissance économique » aux dépens d'un « développement économique durable ».

Sur la base du rapport du Fond monétaire international d'octobre 2004, le Togo brille par ses performances entre 1997 et 2001 à savoir une croissance économique moyenne annuelle de 0,5 % alors que le Bénin voisin culminait à 5,1 % ; la moyenne de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) était de 3,5 % et celle de la Communauté économique et de développement des Etats de l'Afrique de l'Ouest de 3,3 %. Les deux pays affichaient une croissance économique en baisse en 2004 avec 3 % en dessous de la moyenne de l'UEMOA, 3,7 % et de celle de la CEDEAO, 4,1 %. La performance d'un Ghana voisin qui a réussi l'alternance et évacué son déficit démocratique doit servir d'exemple compte tenu de la santé économique affichée (voir le tableau ci-dessous pour les comparaisons).

Tableau 1 : Croissance économique réel du Produit intérieur Brut entre 1997-2005 (en pourcentage)					
	1997-2001	2002	2003	2004	2005 ⁰⁰⁰⁰⁰
Afrique subsaharienne	3,0	3,4	3,5	4,5	5,7
CEMAC⁰	7,7	7,9	6,2	10,5	17,5
CEDEAO⁰⁰	3,3	2,5	6,9	4,1	5,3
Cap Vert	8,0	4,9	5,3	5,5	6,0
UEMOA⁰⁰⁰	3,5	1,9	3,5	3,7	4,8
Bénin	5,1	6,0	4,8	3,0	5,0
Burkina Faso	5,5	4,6	8,0	4,8	5,3
Côte d'Ivoire	2,0	-1,6	-2,8	1,7	4,3
Guinée Bissau	-1,1	-7,2	0,6	1,0	3,4
Mali	5,1	4,3	6,0	4,5	5,6
Niger	3,7	3,0	5,3	4,1	4,1
Sénégal	4,3	1,1	6,5	6,0	5,8
Togo	0,5	4,2	2,7	3,0	2,8
ZMOA⁰⁰⁰⁰	3,2	2,8	8,5	4,2	5,5
Gambie	5,8	-3,2	6,7	7,1	5,0
Ghana	4,2	4,5	5,2	5,2	5,0
Guinée	4,0	4,2	1,2	2,6	3,8
Nigeria	2,7	1,5	10,7	4,0	5,9
Sierra Leone	-0,9	26,8	9,4	7,2	7,0

⁰ CEMAC : Communauté économique et monétaire des Etats d'Afrique centrale
⁰⁰ CEDEAO : Communauté économique et de développement des Etats de l'Afrique de l'Ouest
⁰⁰⁰ Union économique et monétaire ouest-africaine
⁰⁰⁰⁰ Zone monétaire ouest africaine (hors FCFA)
⁰⁰⁰⁰⁰ Estimation pour 2005
Source : International Monetary Fund, Sub-Saharan Africa Regional Economic Outlook, October 2004, p. 40.

Paradoxalement, la croissance économique affichée semble se répercuter avec retard au niveau du Togolais moyen. La croissance annuelle par habitant pour 2004 était de -0,1 % au Togo, 0,2 % au Bénin et de 2,6 % au Ghana. Cette perte de pouvoir d'achat doit être mis en relief avec le blocage des salaires qui remonte à plus de 20 ans.

L'inflation au Togo s'est élevée à 2,5 % en 2004 largement au-dessus de la moyenne de l'UEMOA, soit 1,6 %. Il ne faut pas s'étonner que l'épargne du Togolais soit la plus faible de la zone en 2004, soit 5,5 % du PIB en comparaison à la moyenne de l'UEMOA qui est de 11,1 % du PIB. Le total des investissements au Togo s'est élevé à 13,3 % du PIB en 2004 et reste inférieur à la moyenne de l'UEMOA, 15,9 % du PIB. Avec une balance commerciale structurellement déficitaire depuis plus de 10 ans, le Togo affiche un déficit de -11,4 % en 2004 contre -10,4 % au Bénin et -10,9 % au Ghana. Si la dette extérieure a été maîtrisée au Ghana avec une moyenne de 6,1 milliards de \$ US entre 1997 et 2004, elle est passée au Togo d'une moyenne de 1,4 milliards entre 1997-2001 à 2,0 milliards en 2004 sans que l'on puisse voir des effets tangibles sur le terrain. Le Bénin qui a vu sa dette passer pour la même période de 1,7 à 2,1 milliards de \$ US est en plein chantier.

Bref, la technique de gouvernance au Togo consiste à faire table rase des surplus budgétaires et à assurer un équilibre budgétaire minimaliste qui semble satisfaire la communauté internationale. En effet, la balance budgétaire avec les dons était de 0,0 % du PIB en 2004. Rien ne permet d'ailleurs de s'interroger sur les détournements multiples puisque le Trésor public togolais est en fait logé à la Présidence, le fameux « *Lomé 2* ». Les prélèvements délictueux sur la trésorerie de la société cotonnière, du port de Lomé, de la société des phosphates, de l'office des produits agricoles lors de sa liquidation, des recettes prélevées sur la distribution des produits pétroliers normalement affectés à un fonds d'entretien routier et des recettes du Trésor public sont monnaie courante². Est-ce que c'est ce système que le président autoproclamé et son réseau de militaires-prédateurs souhaitent faire perdurer pendant la transition de 60 jours en espérant gagner les élections dont les règles « *transparentes* » seront fixées par celui que certains s'évertuent à considérer comme un modéré ?

La CEDEAO et l'UA ne s'y sont pas trompées. Elles ont indirectement relayé l'opposition multicéphale togolaise en mettant en œuvre une démocratie de la honte qu'il convient de mener à son terme en faisant confiance à l'opposition togolaise qui a gagné les élections de 1993 et 1998 dont les résultats ont été manipulés par un système répressif et sécuritaire bénéficiant d'un soutien massif de l'extérieur. Faut-il rappeler que les Etats-Unis ont suspendu leur assistance directe au Togo en 1994 après des élections que la Maison Blanche avait qualifiées de « *truquées et de grossières violations des droits de l'homme* ». La France n'a pas fait le même choix.

2. La France ne doit plus opter pour les politiques « jusqu'au boutistes » au Togo

La pérennisation d'un tel système repose d'une part sur une stricte séparation des pouvoirs entre le soutien actif de ceux qui se sont accaparés le pouvoir pour la défense des intérêts privés-publics de l'ex-puissance colonisatrice y compris l'apologie des puissances mafieuses et, d'autre part, la non ingérence de ces dernières dans les « *affaires intérieures* » du Togo sauf lorsqu'il s'agit de procéder à des modifications expresses de la Constitution ou de faire jouer les accords secrets de défense entre la France et le Togo. De plus, les nombreuses atteintes aux droits de l'homme, les bavures et les exactions non reportées par les médias politiquement corrects et grassement rétribués ont fini par faire du feu président Eyadéma Gnassingbé un encombrant « *ami personnel* » du président français, Jacques Chirac. Celui-ci valide par là-même son droit à la défense de l'impunité

au Togo et rappelle par la même occasion qu'il n'est nullement l'ami du peuple togolais³. Il n'est jamais trop tard pour le devenir.

Le déficit démocratique et de légitimité qui en résulte, à part les condamnations d'usage et la suspension de l'aide européenne, ne semble guère émouvoir surtout que l'entêtement de plusieurs opposants politiques togolais à refuser de s'unir pour gagner, témoigne quelque part aussi d'un désintérêt pour l'intérêt supérieur de la nation et du peuple togolais. Une telle stratégie de l'échec prévisible semble être programmée dans la nouvelle approche du Président autoproclamé et de son état-major militaire si l'opposition multicéphale togolaise continue à refuser de « *faire le ménage en interne* », ceci de manière démocratique. La transition consistant essentiellement à retrouver la cohésion sociale et préparer les élections présidentielles et législatives ne pourra se faire qu'avec un ensemble d'hommes et de femmes ayant l'éthique comme valeur et prêtant serment de ne pas se porter candidat aux élections.

Par ailleurs, il ne faut pas être dupe d'une certaine volonté de voir les sanctions européennes être levées car de nombreuses sociétés occidentales ont déjà préparé les dossiers dits « *bien ficelés* » où l'essentiel des fonds retourne en Europe par des adjudications de gré à gré qui font la joie des comptes des dirigeants militaro-affairistes du Togo et d'ailleurs. En tout état de cause, il n'a jamais été question que de défendre les intérêts des dirigeants. Les intérêts de la population togolaise sont passés en priorité seconde. Avec un rapport de force défavorable et un travestissement de la démocratie au Togo accepté sinon promu par le pays dit des droits de l'homme, la mascarade que constitue le coup de force de Faure Gnassingbé et son réseau de militaires-prédateurs s'apparente en fait à un mépris d'une grande majorité du peuple togolais.

Il est vrai qu'avec la crise économique qui sévit au Togo, faire allégeance permet d'espérer arrondir les fins de mois pour certains Togolais et Togoises... La réalité est tout autre. Il s'agit principalement d'une perte de dignité quand il ne s'agit pas tout simplement d'un esclavage des temps modernes où l'impunité et l'arbitraire font office de droit commun au Togo. Cela ne semble pas déranger outre mesure la France qui semble hésiter quant à la poursuite de son approche jusqu'au boutiste au Togo à l'instar de son attitude dans les alternances de pouvoir à Madagascar, au Congo démocratique et en Côte d'Ivoire. Faut-il en déduire que le bien-être d'un noir en démocratie à l'africaine ne peut être le même que celui d'un blanc en démocratie occidentale, puisque le rôle supposé de la France consiste principalement à défendre les Français et les intérêts français, fussent-ils aux dépens du droit à l'autodétermination de l'immense majorité de la population locale, évaluée à plus 5,1 millions d'habitants ?

La promesse des dirigeants américains de combattre la tyrannie partout dans le monde semble s'appliquer au cas flagrant du Togo. L'ancienne approche de l'administration de George Bush 1 est semble-t-il terminée. L'explication tient dans le fait que d'une part le Togo ne dispose pas de matières premières intéressant les Etats Unies et, d'autre part, le régime Eyadéma Gnassingbé a systématiquement offert une attitude « *automatiquement* » complaisante envers les positions américaines au plan international, notamment dans les instances onusiennes. Il faut néanmoins se réjouir de la nouvelle position de l'administration Bush 2⁴ qui « *ne considère pas comme légitime la désignation de M. Faure Gnassingbé comme président investi et l'appelle à démissionner*

immédiatement (19/02/05)». Cela ne manquera pas d'avoir des conséquences sur son réseau⁵. L'Union européenne (UE) par la voix de son Commissaire à la coopération et au développement, Louis Michel, s'est alignée sur cette position. Il importe néanmoins de réviser les 22 engagements afin de normaliser les relations en sommeil depuis 1993 entre l'UE et un nouveau gouvernement de transition, en attendant des élections libres et transparentes.

Avec du recul et en référence à l'approche française adoptée pour la succession d'Houphouët Boigny en Côte d'Ivoire par Henri Konan Bédié, l'évolution vers un régime démocratique sous contrôle d'un Président autoproclamé au Togo s'apparente à une mise en œuvre programmée de la position de la France. Au lendemain du coup de force de F. Gnassingbé, Xavier Darcos, le ministre français de la Coopération, déclara en guise de « *condamnation* » : « *nous allons vérifier si ces promesses sont tenues* ». Faure Eyadéma et ses militaires-prédateurs ont fait allégeance à la France qui rencontre des difficultés ésotériques pour faire une critique posthume des exactions de feu Eyadéma Gnassingbé et du coup de force du fils. Le jusqu'au boutisme français se caractérise principalement dans la facilitation fournie au régime togolais pour travestir juridiquement la constitution et dissuader l'alternance par deux fois (1993 et 1998) d'accéder à ses droits. Plus sournoises sont les pressions et les dissuasions diverses qui tendent à faire d'une opposition responsable des « *extrémistes* » en référence à une opposition dite modérée qui a vu graduellement ses objectifs politiques et certains de son personnel se fondre dans le moule du parti présidentiel. *Ni ingérence, ni indifférence* est le genre de slogan français qui permet de construire et de faire perdurer des Etats défailants souffrant de déficit démocratique récurrent.

La présence au Togo du juriste constitutionnaliste et mercenaire de la plume Charles Debbasch⁶, qui travaillerait, dit-on, pour son propre compte, sur les modifications de la constitution togolaise héritée de feu Eyadéma Gnassingbé, rappelle étrangement le rôle de mercenaire de Bob Denard sous d'autres cieux. La restauration de légalité constitutionnelle est finalement laissée à la discrétion du Président autoproclamé. Les différentes déclarations des responsables de l'Union africaine, Olusegun Obasanjo, Président en exercice de l'Union africaine et celles du Président Mamadou Tandja, Président en exercice de la CEDEAO peuvent apparaître alors comme de la pure diversion pour laisser du temps à Faure Gnassingbé et son réseau de militaires pour « *mieux* » s'organiser. En l'absence de sanctions effectives permettant la tenue d'une table ronde entre le réseau de Faure Gnassingbé et une opposition multicéphale réorganisée autour d'un nouveau programme de l'interdépendance, il n'y aura pas de sortie de crise sans soubresauts au Togo. Il faut espérer que le syndicat de certains chefs d'Etat n'existe plus⁷ et qu'il n'est pas question uniquement d'exiger simplement que les « *formes démocratiques* » soient respectées pour permettre à l'Occident de valider non plus la démocratie au sens noble du terme, mais la démocratie à l'africaine, celle où tout est permis pourvu que les formes soient respectées et qualifiée de « *démocrafricaine* », vestige du discours de François Mitterrand à La Baule⁸. Les chefs d'Etat qui condamnent le coup de force brillent malheureusement aussi par leur capacité à organiser un « *statu quo* » révélateur des pratiques anciennes où la priorité consiste d'abord à opter pour un conservatisme minimaliste considéré comme « *un pas en avant* ». Il faut s'étonner que la solution du gouvernement d'union nationale se conçoive encore trop souvent avec une opposition minoritaire. Il faut donc être vigilant sur l'autosatisfaction de certains

dirigeants africains médiateurs qui parlent de gouvernement d'union nationale sous la houlette de Faure Gnassingbé à moins qu'il ne s'agisse tout simplement d'information téléguidée, euphémisme pour désinformation.

A la date du 20 février 2005, il n'est plus question pour la communauté internationale et africaine, sauf la France, que Faure Gnassingbé conserve le pouvoir autoproclamé sans légitimité populaire. En faisant référence à la constitution togolaise de 1992 amendée en décembre 2002, le Président autoproclamé se contente de reprendre les habits constitutionnels taillés sur mesure par son père le feu Gnassingbé en rappelant qu'il dirigera la période de la transition et que son gouvernement organisera dans un délai de 60 jours un scrutin qui sera à un seul tour. Les conditions d'éligibilité confirment les critères de résidence, excluant de facto Gilchrist Olympio, le seul leader de l'opposition ayant mis en minorité Eyadéma Gnassingbé lors des élections présidentielles de 1993 et 1998 et dont les résultats ont été « corrigés » manu militari par les tenants du pouvoir de l'époque. Résider à l'étranger n'est pas un luxe. Le Togo n'est pas un espace sûr pour les Togolais ne partageant pas la pensée unique ambiante du régime militaro-affairiste.

Le justificatif de la présence militaire française au Togo tient dans la protection des 3000 Français résidant dans le pays. Mais les Togolais, peuple accueillant et pacifique, entretiennent de très bonnes relations de voisinage avec leur hôte français. Et sauf provocation qu'il ne faut pas exclure, il n'y a pas de raison que l'entente cordiale entre ces Français résidant au Togo et le peuple togolais ne se poursuive. Il serait toutefois dommage qu'à l'instar de ce qui s'est passé en Côte d'Ivoire, l'intervention de l'armée française, sous le couvert de la protection hypothétique de ressortissants en danger, vienne porter main forte aux amis de l'ami du président Chirac. Les représentants d'une société civile togolaise (plus de 5,1 millions d'habitants) dans toute sa diversité risque d'être exclus d'un tel scénario.

A ce titre, il importe de rappeler que lors du renouvellement de passeports des togolais de la Diaspora par les ambassades togolaises, lesquelles exigent d'ailleurs les originaux de documents comme les certificats de nationalité, les actes de naissance etc., il arrive de plus en plus fréquemment que les passeports ne reviennent pas, les originaux disparaissent et les ambassades, comme celle de Bonn, en cours de déménagement sur Berlin en Allemagne, ne donnent même plus signe de vie. De nombreux Togolais se retrouvent ainsi sans papier dans des pays où l'hostilité bureaucratique n'a rien à envier à celle des fonctionnaires-militaires de la Sûreté nationale togolaise. Les renouvellements de carte de séjour à l'étranger dépendent de la présentation d'un passeport national en cours de validité. De là à retrouver les Togolais assimilés à des étrangers sans papier que l'on rapatrie manu-militari vers le pays d'origine est chose fréquente. Cela semble témoigner d'une certaine collusion d'intérêts entre le Togo et des pays dits « amis ». La réalité est que ces Togolais de la Diaspora qui ont été spoliés de leur droit le plus élémentaire ne pourront pas voter. Il revient à toutes les parties de rechercher des voies de sorties de crises sans traumatisme additionnel pour les personnes résidant au Togo.

3. Organiser la transition autour d'un pôle et d'une plateforme de l'interdépendance au Togo

Quand Faure Gnassingbé affirme que l'ordre constitutionnel est rétabli, il rétablit aussi l'article 144 de la loi fondamentale. Cela signifie que cette constitution ne pourra plus être modifiée pendant la période de transition fixée arbitrairement à 60 jours. Ceci est inadmissible et les condamnations ne se sont pas fait attendre. Pour le département d'Etat américain, le scrutin devrait être organisé sous « *une autorité neutre, indépendante travaillant étroitement avec les organisations régionales et internationales* ». Cela cadre parfaitement avec une évolution dans la conception américaine du rôle des Etats défaillants dans la sécurité collective internationale. En effet, les Etats défaillants sont des Etats qui ne peuvent ou qui ne veulent pas offrir des services de base à la majorité de la population, notamment la partie la plus pauvre et fragile. Ces Etats ne doivent plus être tolérés et leurs dirigeants doivent faire l'objet de sanctions. A défaut, le déficit de souveraineté risque de conduire ces pays à assurer leur survie en promouvant des activités mafieuses.

L'attitude consistant à réclamer un retour à une « *légalité constitutionnelle* » dont les contours remontent aux modifications intempestives du feu Président Eyadéma Gnassingbé risque, avec le temps, de conduire à une impasse et de mener droit à la guerre civile. En effet, le rapport de force militaire que la communauté internationale et l'Union africaine ne peuvent neutraliser sauf sanctions sévères reste défavorable à l'opposition non unie. Il serait peut-être plus responsable de faire le deuil de la Loi fondamentale et de se concentrer sur une transition « *exceptionnelle* » où des ajustements à la Constitution seraient adoptés provisoirement pour permettre la participation de tous les candidats à des élections libres et transparentes. Il appartient aussi à l'opposition de se regrouper pour ne plus aller en rangs dispersés à des élections dont les modalités risquent d'être pipées si les délais trop courts (2 mois) sont maintenus. La préparation des élections doit se faire avec une mise sous contrôle des influences françaises n'allant pas dans le sens de la transparence.

La pacification du pays et le retour de la cohésion sociale passent par des gestes forts de part et d'autre à savoir :

1. une reconnaissance par le pouvoir autoproclamé de la participation pleine et entière de tous les Togolais, sans exclusive notamment pour les ressortissants Togolais vivant à l'étranger ; cela suppose une démission de Faure Gnassingbé au cours de la période transitoire.
2. une acceptation du rôle d'appui des Nations Unies, de la CEDEAO sous la supervision de l'Union africaine ou toutes autres entités acceptées d'un commun accord pour entre autres :
 - 2.1 neutraliser le groupe de militaires décideurs en dernier ressort,
 - 2.2 dissoudre le parlement monochrome actuel,
 - 2.3 mettre à jour, sous contrôle paritaire, des listes électorales précédées d'un accord sur le découpage électoral,
 - 2.4 contrôler conjointement l'établissement des cartes d'électeurs,
 - 2.5 choisir ensemble des observateurs neutres,
 - 2.6 opter pour système de « *double reporting* » consistant à annoncer les résultats par téléphone portable après comptage sur les lieux du vote en présence de tous les partis intéressés suivi d'un recomptage au niveau d'une structure centralisée,

- 2.7 s'accorder sur les affectations budgétaires pour les partis-candidats avec une facilité de mouvement sur l'ensemble du territoire, et enfin
- 2.8 obtenir un consensus sur une procédure de concertation dynamique d'adaptation du cadre électoral et des interprétations des résultats acceptés d'un commun accord entre l'opposition et le pouvoir autoproclamé.
3. Une liberté de presse et de réunion permettant à l'opposition de s'organiser par le biais de primaires dont les modalités restent à définir. Cela aura pour résultat d'identifier la tête de pont de l'opposition et évitera à dette dernière d'aller aux élections présidentielles et législatives en rangs dispersés.
4. Demander à la France d'accepter de ne plus intervenir directement ou indirectement dans le processus des élections par le truchement d'agents privés lesquels introduisent une distorsion dans les processus menant à des élections libres et transparentes.

Faut-il rappeler que le Togo fut une colonie germano-franco-britannique et qu'à ce titre, il serait judicieux de demander de compenser le pays pour les manques à gagner du budget de l'Etat qui s'évaporent vers des comptes privés et réduisent d'autant les chances de financement adéquats des élections togolaises.

Le Togo de la transition démocratique devra appuyer la nouvelle politique de Bush 2 et l'intelligence stratégique de la secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, Condolezza Rice, qui devrait être sensibilisée sur le fait que l'éradication de la pauvreté en Afrique passe par l'éradication des dictateurs et leur système propice au développement du terrorisme local et international.

Si dans l'imaginaire collectif de la communauté internationale les pauvres sont une menace pour la sécurité collective, est-ce à dire qu'ils n'ont pas droit à la liberté, à la démocratie, à l'autodétermination, à choisir leurs représentants sur une base transparente et libre ? Certainement pas ! Le cas du Togo a révélé qu'en l'absence de contre-pouvoir à des régimes militaro-prédateurs qui se servent d'un fils de Président comme d'un négociateur de façade, la démocratie de la palabre sans sanctions efficaces ne permettra qu'à préparer des bombes à retardement. La diversion-division doit prendre fin.

L'appui non négligeable reçu des Etats-Unis, immédiatement suivi par celui de l'Union européenne conforte les sanctions de la CEDEAO et de l'Union africaine. Il faut néanmoins faire table rase de la fixation sur des élections en deux mois et organiser une table ronde avec une opposition multicéphale prête à mûrir. L'opposition et le pouvoir autoproclamé doivent opter pour un compromis politique basé sur une culture de l'interdépendance. Faure, fils de Eyadéma Gnassingbé, doit accepter, au nom de l'intérêt supérieur du pays, de se démettre pour permettre à des représentants de tous les partis politiques de désigner pour une période transitoire une équipe d'hommes et de femmes, adeptes de l'éthique, de la cohésion sociale et de l'unité des Africains pour contrôler l'appareil répressif et gérer une transition pacifique. Au plan pratique, une période estimée autour de 9 et 18 mois selon les soutiens réels et effectifs de l'environnement international, notamment la France, pourrait faciliter un dénouement heureux de la crise togolaise. Il ne faut assurément pas remplacer un pôle hégémonique hérité par plus de 38 ans de dictature et d'absence de liberté par un autre. Il ne faut surtout pas organiser le futur du Togo sans les Togolais, ceux qui ont souffert moralement et physiquement des

vellités de la communauté internationale à mettre fin à un système mafieux basé sur la répression que d'aucuns appelleraient encore la « *stabilité* ».

L'opposition multicéphale aurait besoin rapidement de donner un contenu idéologique et stratégique à son offre de gouvernance afin de faciliter les choix des électeurs, car l'élection au Togo n'est plus qu'une histoire de temps. Il apparaît de plus en plus clairement maintenant que la pacification de ce pays passe par l'organisation d'une transition autour d'un pôle et d'une plateforme de l'interdépendance au Togo.

20 février 2005
Togo_souveraineté confisquée
Yves Ekoué Amaïzo

¹ On ne peut citer ceux que le Canard Enchaîné, le Figaro et Libération ont facilement identifié : Jacques Chirac, Charles Pasqua, Bernard Debré, Michel Roussin, Jeannou Lacaze, Pierre Mazeaud, Roland Dumas, Michel Rocard, Christian Philippe, Fodé Sylla etc.

² Jean-Baptiste Dzilan alias Dimas Dzikodo, « *Togo : Faut-il ou non espérer ?* » in *Billets d'Afrique et d'ailleurs*, n° 133, février 2005, pp. 4 et 5 : Lettre mensuelle éditée par l'Association Survie.

³ Kofi Yamgname, Lettre de Kofi Yamgname aux responsables des partis politiques français PC, PS, PRG, UMP, Vert, UDF, voir www.Letogolais.com, 18 février 2005.

⁴ Communiqué du porte-parole du département d'Etat américain, Richard Boucher : Washington demande la démission de Faure Gnassingbé, information de l'Agence France Presse relayée par www.icilome.com

⁵ Avec le frère Kpatcha Gnassingbé à la tête de la zone franche de Lomé, les ministres de l'intérieur Akila-Eso Boko, de la Justice Katari Foli-Bazi, de la Communication Pitang Tchalla, du secrétaire-général du Rassemblement pour le Peuple Togolais, Dama Dramani, etc. le réseau contrôle l'essentiel du poumon économique du Togo.

⁶ Juriste, ancien doyen de la faculté de droit d'Aix, ex-conseiller de Valéry Giscard d'Estaing, et conseiller spécial du Général Eyadéma Gnassingbé.

⁷ Yves Ekoué Amaïzo (sous la direction de), *L'union africaine freine-t-elle l'unité des Africains ? Retrouver la confiance entre les dirigeants et le peuple-citoyen*, collection « interdépendance africaine », éditions Menaibuc, Paris, sortie prévue avril 2005.

⁸ Yves Ekoué Amaïzo, « Après la Baule : la démocrafricaine ou l'interdépendance inachevée », in *Revue Agir*, « L'Afrique en chantier », n° 7, printemps 2001, pp. 51-62.